

Union Européenne : le chèque britannique, vous connaissez ? C'est la France qui le finance en grande partie. Par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 23 mai 2014



❌ Comme la France, la Grande-Bretagne perd *par principe* de l'argent au sein de l'Union Européenne. En effet, dans ce système, les états les moins pauvres donnent de l'argent aux états ou aux régions plus pauvres, à quoi il faut ajouter environ 15% de frais de fonctionnement de l'UE et d'aide au développement hors UE (?).

En 1984, madame Thatcher -la dame de fer-, étant premier ministre, la Grande-Bretagne a réussi un tour de force. Elle a exigé et obtenu que le déficit causé par sa contribution à l'UE (Note 1) lui soit en partie remboursé, à hauteur de 66%, par les autres états membres, au prorata de leur propre contribution à l'UE. Sinon l'UE pouvait faire une croix sur la Grande-Bretagne.

C'est ce qu'on appelle depuis la « correction britannique » ou « ristourne britannique » ou encore « chèque britannique ».

Mais dès 1985, la contribution de l'astucieuse Allemagne au financement de la correction britannique a été limitée aux deux tiers de sa quote-part normale. Et depuis 1999, elle est limitée au quart et la limitation a été étendue aux Pays-Bas, à l'Autriche et à la Suède. Et pendant ce temps, qui défend les intérêts de la France ? Personne. La France paie de plus en plus à la place des autres. La France est le pays qui dépense le plus, largement, pour financer ce chèque britannique, suivi par l'Italie.

Coût pour la France de sa contribution au « chèque britannique » : variable, de 1 à 1,5 milliards d'euros par an, tout ça pour que la Grande Bretagne reste dans l'UE !

Le pic a été atteint en 2008, lorsque la France a payé 1,7 milliard d'euros pour le « chèque britannique ».

Personne ne vous en a parlé ? Depuis 1984 (= depuis 30 ans) ? Ah bon.

Philippe Jallade

Note 1 : Ce déficit est la différence entre sa contribution au budget de l'Union et les dépenses européennes en sa faveur.